

Thon ventru : 1 450 \$ la tonne (congelé, avec tête, éviscéré, sans branchies).

Thon blanc : 2 200 \$ la tonne (habituellement importé des États-Unis sous forme de poisson entier congelé).

Il s'agit du prix FOB Las Palmas, de sorte qu'il est nécessaire d'ajouter environ 200 \$ pour obtenir le prix coût et frêt sur le continent. Ces mêmes espèces, lorsqu'elles sont capturées par des bateaux senneurs et entreposées dans la saumure sont vendues à des prix qui sont inférieurs de 12 à 15 % au prix susmentionné. Les autorités sanitaires ne permettent pas l'importation de thon si la teneur en mercure dépasse 1 ppm à l'essai chromatographique (échelle des couleurs). Il s'agit du niveau maximum autorisé et toutes les importations doivent être testées par les autorités sanitaires.

Codes tarifaires applicables :

PRODUIT FRAIS :

03.02.31.10.0.00 F - Le thon blanc (Thunnus alalunga) destiné à l'industrie de la mise en conserve est exempté de droits et n'est assujetti qu'à une redevance de 2,6 Pts/kg (net), visant les importations entre le 1^{er} mars et le 31 août.

03.02.31.90.0.00 I - Le thon blanc qui n'est pas destiné à l'industrie de la mise en conserve est assujetti à des droits de 8,3 %, en plus de la redevance susmentionnée de 2,60 Pts/kg.

03.02.32.10.0.00 E - L'albacore à nageoires jaunes (Thunnus albacares) seulement à une redevance de 2,6 Pts/kg (poids net).

03.02.32.90.0.00 H - L'albacore à nageoires jaunes destiné à d'autres utilisations que la mise en conserve est assujetti à un droit de 8,3 %, en plus de la redevance susmentionnée de 2,60 Pts/kg (poids net).